

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRÈS

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne

3, Jumelles — Tél. 12-44

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »

ABONNEMENTS :

Edition hebdomad. : Suisse,
3 fr. par an ; autres pays,
5 fr. par an.

Avec la Revue internationale
« Les Documents du Progrès » :
France et Suisse, 7 fr. par
an ; autres pays, 10 fr. par an.

Le numéro : 5 cent.

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

LIGUE pour la Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès

PROCES-VERBAL

de la séance du Comité d'action suisse, qui s'est réuni dimanche 25 septembre, à 11 h. du matin, à l'Hôtel Bristol, à Berne.

Des délégués des groupes locaux de Berne et de Lausanne et un délégué de Zurich assistèrent aux délibérations.

L'ordre du jour comporta d'abord un rapport du président sur les travaux de l'Association depuis la dernière séance du Comité d'action suisse, en mai. Les deux conférences internationales pour la protection des intérêts menacés de l'humanité, de Berne et de Lausanne ont eu lieu pendant cette période. Dues à l'initiative de notre Association, elles ont réuni de nombreuses associations de progrès moral dans un commun effort pour la sauvegarde du patrimoine humain lésé par la guerre actuelle et pour la lutte contre tous les dangers qui menacent la paix des générations futures.

Le rapport du président sur l'activité morale de l'Association a été approuvé par l'unanimité des délégués.

Le Comité procéda ensuite à l'examen du rapport financier soumis par le président en remplacement du trésorier, M. Gaston Sauvebois, mobilisé depuis le début de la guerre et se trouvant actuellement au front de l'armée française.

M. Wenger, avocat et membre du Conseil cantonal de Zurich, et M. Buner, architecte à Berne, ont été nommés vérificateurs des comptes (1).

L'objet suivant à l'ordre du jour comportant le choix d'un nouveau trésorier, M. Hugues Wassermann, industriel à Lausanne, a été choisi à cet effet.

M. Volkart, écrivain, à Berne, fonctionnera désormais comme secrétaire du Comité d'action suisse ; les fonctions sont d'abord valables jusqu'à l'assemblée générale du 3 octobre, mais le Comité propose à l'assemblée générale de confier ces fonctions d'une manière définitive aux deux personnes indiquées. Il propose de même de réélire M. Broda comme président de l'Association.

Le Comité arrêta ensuite un projet pour la modification des statuts (comportant notamment le transfert du siège de Paris à Berne) qui sera soumis aux délibérations de l'assemblée générale. M. Wenger a été chargé de se concerter avec les autorités compétentes, en vue de l'inscription de la Ligue au Registre du Commerce.

On arrêta aussi une proposition à l'assemblée générale pour le règlement des relations financières entre l'Association et les publications qui paraissent comme organes communs de la Ligue et de l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales.

Le secrétaire : Otto VOLKART, Berne.

(1) Ils procédèrent encore le même jour à l'examen des livres de comptabilité et approuvèrent le rapport financier. Celui-ci, muni de leurs signatures, sera soumis à l'assemblée générale du 3 octobre (10 h. du matin, à l'hôtel Bristol, à Berne) et sera publié ensuite dans les *Documents du Progrès* (numéro d'octobre), comme les années précédentes.

La Suisse et la paix

M. Etienne Lamy, de l'Académie française, a vu M. Motta, président de la Confédération suisse, et rend compte de sa conversation dans le *Petit Parisien*.

Nous reproduisons les paroles de M. Motta qui concordent entièrement avec nos propres vues sur le problème de l'heure.

« Nous devons à la France cet hommage que, dans les négociations, nul peuple ne nous a témoigné une amitié plus loyale, plus empressée et plus constante. Mais quel sort indésirable que le nôtre ! Personne plus que nous n'est innocent de cette guerre et nous ne cessons de souffrir par elle. Elle assiège toutes nos frontières, elle a failli troubler notre concorde intérieure, elle s'interpose partout entre nous et l'univers, elle nous étouffe, elle nous rationne, elle nous suspecte, elle nous ruine.

Ne nous plaignons pas. Dieu nous a épargné les extrêmes épreuves, le sang répandu et le sol envahi. Nous tâchons de mériter ce privilège en soulageant ceux qui souffrent plus que nous. Contre les armées et leurs fléaux, nous recrutons les armées invisibles, celles de la générosité et de la pitié. Mais contre les destructions générales et continues des peuples entiers, que les bons vouloirs des meilleurs sont minuscules et inefficaces ! C'est pourquoi tout ce que nous avons de lassitude pour nos propres maux et de commisération pour les maux des autres, accroît en nous le désir, l'impatience, la volonté de la paix.

Cette paix, nous ne la hâterons pas seulement par des vœux secrets. Des jours sont venus qui changent les devoirs des neutres. Tant que, par la difficulté naturelle des communications, et par le soin de chaque peuple à se suffire, le monde se composait d'Etats isolés et clos, l'isolement devenait conflit pour les belligérants seuls, et ils ne faisaient guère de mal qu'à eux-mêmes. Dans ces duels, les neutres n'étaient que des témoins, n'avaient pour rester en sûreté qu'à se tenir à l'écart des coups maladroits, et attendaient sans hâte la fin du combat. Plus le monde s'est ouvert à l'échange des idées, des habitudes et des richesses, plus les destins des peuples sont devenus solidaires, et la rupture de cette communauté par certains Etats trouble la vie de tous les autres. Dès maintenant, les coups échangés en Europe atteignent le commerce universel, les effroyables nouveautés de la science poursuivent la bataille sur la partie jusque-là commune et neutre du globe, la mer, et autant ce contre-progrès dépasse les malheurs d'hier, autant elles seront dépassées par les horreurs de demain. Les neutres seront de moins en moins respectés par la guerre, et de plus en plus envahis par elle. Ce n'est donc plus assez qu'ils en attendent la fin. Pour eux, la passivité a cessé d'être le devoir et l'énergie est devenue le droit. Il leur appartient d'élever la voix contre la guerre, parce qu'ils en sont les victimes. Il est légitime qu'ils unissent leur influence parce que leur dommage est commun.

L'heure n'est pas encore venue de cet effort. Les paroles, balles mortes, glisseraient, sans pénétrer, sur les armes. Mais les armes finissent par devenir lourdes, même aux bras des plus forts. Les premiers symptômes de cette fatigue ne sur-

prendront pas une Suisse inattentive ou hésitante. Elle se concertera aussitôt avec les gouvernements neutres comme elle et comme elle persuadés que la paix est la cause de tous.

Vouloir passionnément la paix pour le bien commun n'est pas s'accommoder de toute paix. Il y a des paix qui engendrent la guerre. Les vices de construction que la plupart des traités ont introduits ou maintenus dans la charpente de l'Europe, sont à l'origine de presque toutes les ruptures, et, sans les vieilles iniquités des paix qui avaient paraphé les violences des vainqueurs, ravi comme un butin les races pour les faire captives des maîtres étrangers, coupé en morceaux des peuples vivants, combien de prétextes de moins aux haines d'aujourd'hui !

La paix nécessaire n'est donc pas celle qui accroît ces désordres, mais celle qui en libérera l'avenir, celle qui assemblera les familles humaines à leur foyer, celle qui n'anéantira pas, n'abaissera, n'humiliera aucun de ces groupes naturels et historiques, celle qui ne songera pas à être glorieuse, car elle ne pourrait être glorieuse pour tous, mais saura être équitable pour tous. Or, la justice seule crée la durée. »

Une Conférence des Puissances neutres

A La Haye, a eu lieu une assemblée extraordinaire et très nombreuse du Conseil néerlandais contre la guerre. Du Conseil proprement dit, 30 membres étaient présents ; — ensuite les délégués de 42 groupes locaux et de 120 associations adhérentes, et une quantité d'invités, parmi lesquels la pacifiste anglaise bien connue, miss Emily Hobhouse, et des représentantes du Comité international des Femmes pour une Paix durable.

Le sujet principal des délibérations était contenu dans la proposition suivante du Comité :

« Le Conseil néerlandais contre la guerre émet le vœu que le gouvernement néerlandais prenne l'initiative d'une conférence, convoquée spécialement dans l'intérêt de la Paix, à laquelle assisteront des représentants des Etats neutres. Cette conférence devra siéger jusqu'à la fin du conflit et aura pour but, — en recueillant des faits et des données et en s'efforçant d'élucider des malentendus, — de préparer une médiation, afin de l'introduire au moment opportun.

Dans son commentaire, le Comité fait observer, que l'idée d'une conférence des neutres a déjà été plus d'une fois mentionnée, notamment par le gouvernement du Venezuela et par le Congrès international des Femmes.

Cependant, la proposition du Comité se distingue très réellement de celle du gouvernement vénézuélien, attendu que cet Etat désirait convoquer cette conférence dans l'intérêt même des neutres, tandis que le Bureau du Conseil désirerait voir les travaux de la conférence se limiter aux efforts pour le rétablissement de la paix.

A l'égard de l'idée défendue par le Congrès international des Femmes, la différence consiste en ce que ce dernier se propose de faire une tentative de médiation immédiate en faisant dresser

par la conférence des conditions de paix raisonnables qui pourraient être offertes comme base de médiation, tandis que la proposition du Conseil néerlandais contre la guerre laisse hors de question si la médiation aurait déjà en ce moment des chances de réussite ou non et ne dicte pas un programme définitif à la conférence des neutres à laquelle elle vise.

Le but principal de la proposition était de réunir le plus tôt possible les délégués officiels des pouvoirs neutres, nommés spécialement à cette intention, afin qu'ils puissent conférer ensemble continuellement sur la façon dont une paix durable pourra être réalisée et pour être préparés à la médiation dès que l'heure propice aura sonné. On avait songé, en premier lieu, aux Etats-Unis d'Amérique, au Danemark, à la Hollande, à la Norvège, à l'Espagne, à la Suède, à la Suisse et enfin au pape.

On s'attendait à ce que cette conférence officielle, d'un nombre de neutres, pourrait se renseigner mieux et plus amplement sur les points qui peuvent avoir de l'importance pour l'époque et le contenu d'une offre de médiation, qu'un seul gouvernement. Peut-être la conférence ne serait-elle, au début, qu'un bureau international officiel où des renseignements semblables peuvent être donnés et obtenus.

Dans l'explication de la proposition, il fut relevé tout spécialement que, lorsqu'on parle d'un mouvement en faveur de « la paix », il ne peut être question que d'une « paix juste et durable » et qu'il serait exclu, par exemple, à n'importe quel Etat neutre, d'offrir ses bons offices pour une paix qui ne garantirait pas la plus parfaite indépendance de la Belgique.

La proposition du Comité a donné lieu à de vives discussions entre un grand nombre de personnes présentes à la réunion.

Il en résulta que le Comité adopta un amendement des représentantes du Congrès international des Femmes, en biffant de la proposition les mots relatifs à l'écartement des malentendus et à la complication des faits et données, afin de prouver que la proposition n'implique pas nécessairement que la conférence des neutres doive s'occuper d'une enquête des faits avant de pouvoir procéder à la médiation proprement dite.

D'autre part, le Comité alléguait avec empressement, envers ceux qui croyaient que le moment de la médiation n'était pas encore venu, que la proposition n'implique pas une médiation immédiate. Suivant la proposition du Comité, une liberté absolue d'agir serait garantie à la conférence des neutres.

La proposition du Comité fut donc rédigée ainsi : « Que le gouvernement néerlandais prenne l'initiative d'une conférence convoquée dans l'intérêt de la paix, à laquelle assisteront des représentants spéciaux des puissances neutres dans le but de préparer la médiation et de l'introduire en temps utile. » Ensuite, on l'adopta à l'unanimité.

A l'égard de l'exécution de la proposition, il fut décidé également à l'unanimité que le Comité, à part de la soumettre au gouvernement néerlandais, engagerait tous les groupes locaux et les sociétés affiliées de s'adresser séparément au gouvernement dans le même sens.

A la grande majorité des voix, on rejeta une proposition de quelques membres qui craignaient que le passage sur la nécessité de l'indépendance belge ne froissât l'Allemagne et qui proposaient à cause de cela de biffer dans le développement ce passage.

Le Comité releva enfin qu'un tas de télégrammes d'adhésion à la proposition étaient arrivés de la Suisse, de la Suède, du Danemark, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie.

ERRATUM

Nous recevons la lettre suivante :

A la rédaction de la « Voix de l'Humanité »,
Lausanne.

Veillez avoir la complaisance d'ajouter, dans le prochain numéro de votre journal, la note suivante :

Dans mon article « La fomentation de la haine », etc., imprimé dans le n° 48 de la « Voix de l'Humanité », j'ai dit que M. Pichot, traducteur de l'œuvre de Umamo, était « directeur du Bureau international de la Paix », tandis qu'il était « directeur de l'Institut international de la Paix ».

Agréez l'assurance de ma parfaite considération.
Ascona, 12 septembre 1915.

Fr. WRANGEL.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 19 août 1915.

Cher Monsieur,

On ne parle plus guère de « l'enfant du viol ». Il semble que l'angoissante question soit bien définitivement réglée. Comment? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Ce qui est certain, c'est que l'assistance publique a reçu en ces derniers temps beaucoup de bébés de pères inconnus, beaucoup plus que d'habitude, et si j'en crois quelques personnes bien placées pour savoir, une centaine de religieuses des pays envahis ont donné le jour à de pauvres petits innocents que les conditions de leur naissance ont voués à la pire des existences.

Quel sort lamentable sera leur lot en ce monde assez peu civilisé pour marquer au fer rouge le petit être chétif qui n'a pas demandé à venir; assez lâche pour jeter à la rue, au hasard, cette petite chose admirable qu'est un enfant. Et pourtant, si grande soit pour lui notre compassion, il nous est bien difficile de blâmer la mère si elle est mariée.

Alors ?

Alors, il est bien regrettable qu'une noble nation neutre, comme la Suisse, par exemple, n'ait point encore songé à recueillir ces victimes lamentables, les plus pitoyables, en ce qu'elles supporteront toute une vie les conséquences de la guerre.

Une institution créée sur un sol neutre aurait pour avantage d'épargner à ces innocents le mépris qui les guette et d'en faire des hommes pareils aux autres, meilleurs, peut-être...

Je ne pense pas que la France s'opposerait à l'adoption de ces « parias » par une autre nation; et celle-ci, à mon sens, y récolterait, outre la satisfaction d'une grande et bonne action accomplie, la reconnaissance assurée des « rescapés ».

Veillez croire, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

M.-A. GUGENHEIM.

Faut-il repousser toute paix réalisée par un accord mutuel avant l'écrasement de l'adversaire ?

Dans notre numéro du 28 août, nous avons posé à nos lecteurs la question suivante :

« Etes-vous d'avis qu'il faut continuer la guerre, pour une période indéterminée, tant que l'écrasement de l'adversaire n'est pas réalisé, ou bien accepteriez-vous une paix durable réalisée par un accord mutuel et mettant la force de l'humanité unie à la disposition d'institutions juridiques communes, garantes du droit et du travail pacifique ? »

Nous avons adressé cette même question à plusieurs personnalités suisses et étrangères. Nous

commençons la publication des réponses qui nous sont parvenues.

Nous déclarons tout d'abord que nous ne nous regardons pas comme responsables des idées, souvent contradictoires entre elles, qu'expriment nos collaborateurs. Chaque écrivain garde la responsabilité de son propre point de vue.

La rédaction de la *Voix de l'Humanité*.

Réponse du Dr. A. Forel

J'ai répondu en substance dans mes *Etats-Unis de la Terre* à la question posée dans le numéro du 27 août 1915 de la *Voix de l'Humanité*. Précisant, je suis entièrement d'accord avec MM. Norman Angell et H. Hodler. L'écrasement total et définitif d'un des deux groupes immenses d'adversaires actuels est un mythe, une illusion passionnelle absurde. L'épuisement mutuel est même plus probable qu'une victoire décisive d'un des partis. C'est bien plutôt le militarisme, et cela dans toutes les nations, qui se conduit lui-même à l'absurde ensuite de deux faits nouveaux pour l'histoire de l'humanité :

1) Le développement inouï des moyens de transport, depuis un siècle, mais surtout depuis 50 ans et, par là, celui de l'internationalisme et de l'indépendance commerciale mutuelle des nations.

2) Le développement non moins inouï des armements destructeurs.

Or, les deux faits ci-dessus augmentent de plus en plus rapidement, si l'on veut, en progression de plus en plus géométrique.

Sur l'ordre de quelques souverains ou diplomates, des millions d'hommes sont forcés de se jeter les uns sur les autres; des frères, des amis, des parents s'entretuent... sans savoir pourquoi. Les mensonges commandés à la presse et suggérés par elle aux moutons qu'on mène à la boucherie seront-ils de taille à résister toujours au simple bon sens? L'appel criant de ce dernier à une organisation solidaire, mondiale (supernationale) sera-t-il toujours vain? Les passions collectives, haineuses et stupides, la mégalomanie chauvine des nations demeureront-elles incurables jusqu'à l'extermination mutuelle de tous par tous?

Telles sont les questions constituant la base de celle que vous posez. A MM. les souverains et diplomates de répondre. Ce sont eux qui commandent.

En elle-même une organisation supernationale, en vue d'une paix durable entre les nations, n'est point une utopie. Tous les éléments nécessaires à l'érection d'un code de droit international existent déjà.

L'éducation sociale peut habituer l'homme à une paix stable aussi bien qu'à la guerre; les faits de la psychologie humaine individuelle et collective le prouvent.

Mais voilà, MM. les souverains et diplomates se dérobent par des faux-fuyants ou par des mensonges dus à leur perplexité et destinés à la façade qu'ils veulent sauvegarder à tout prix. Aucun d'eux n'a le courage de prendre avec une persévérance énergique l'initiative nécessaire à une organisation internationale visant à une paix stable. Ce qui manque à ceux qui le pourraient c'est le courage et la volonté. Et ceux qui veulent ne sont pas au pouvoir. Jusqu'à quand les circonstances tragiques qui entraînent actuellement l'Europe à sa ruine dureront-elles encore ?

Réponse de Lino Ferriani,

procureur général honoraire de la Cour d'appel (Côme).

Reconnaissant et honoré du souvenir et de saluts cordiaux.

S'ils n'ont pas des instincts féroces ou corrompus par une ambition criminelle, tous doivent désirer la paix surtout après de si grands carnages mondiaux, mais il faut une paix qui repose, assurée, sur le droit des gens, sur la liberté; en un mot sur la vraie civilisation. Au cas contraire, guerre à qui l'a foulée aux pieds et la foule encore! J'écris ceci comme Italien et pacifiste conscient.

Voir la suite des réponses dans notre prochain numéro.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.